



Bureau des personnes handicapées

LA CITOYENNETÉ À PART ENTIÈRE

BUREAU DES
personnes
handicapées

Manitoba 

Participation et inclusion

« Lorsque les personnes handicapées atteignent leur plein potentiel, c'est l'ensemble de la communauté manitobaine que nous renforçons, en mettant à contribution les capacités de chacun de nos citoyens et citoyennes. »

(M. GARY DOER, PREMIER MINISTRE DU MANITOBA)

Les personnes handicapées du Manitoba ont indiqué au gouvernement qu'elles souhaitent contribuer à la vie économique et sociale de la province et qu'elles veulent en bénéficier également. Le gouvernement a répondu par un engagement à concevoir des programmes et une infrastructure qui soient plus accessibles à tous. Cette approche est aussi connue sous le nom de conception universelle.

En 2001, le gouvernement du Manitoba a publié *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*, dans lequel il décrit une vision portant sur la pleine participation des personnes handicapées à titre de citoyens et citoyennes à part entière.



La citoyenneté à part entière — Une vision inspirante, un objectif atteignable

Le gouvernement du Manitoba travaille avec les personnes handicapées afin d'améliorer leur qualité de vie. Cela signifie qu'il les aide à :

- accéder à l'éducation et à la formation qu'elles désirent;
- trouver un emploi stimulant;
- obtenir un accès complet aux services gouvernementaux;
- vivre de façon autonome dans un domicile convenable et avec des mesures de soutien appropriées.

La province encourage la participation active des personnes handicapées en répondant à leurs besoins individuels et en adoptant des pratiques innovatrices.

Leadership

Le mandat du ministre responsable des Personnes ayant un handicap consiste à :

- relever les questions qui concernent les personnes handicapées;
- coordonner l'élaboration de politiques pour améliorer l'accès aux services publics;
- promouvoir des attitudes positives et sensibiliser davantage la population au sujet des handicaps;
- représenter auprès des autres ordres de gouvernement les besoins des personnes handicapées du Manitoba.

En 2002, le gouvernement du Manitoba a mis en place le Bureau des personnes handicapées, qui relève du ministre responsable des Personnes ayant un handicap et qui a pour mission de le servir.



Le Bureau des personnes handicapées :

- communique directement avec les membres de la communauté;
- organise une table ronde annuelle afin de consulter les organismes et les citoyens qui sont préoccupés des nouvelles directions des politiques;
- coordonne le travail entre les ministères, les groupes militant pour les personnes handicapées, les groupes corporatifs et les organismes communautaires;
- fait du Manitoba une société plus ouverte envers les personnes handicapées.

« Des consultations fréquentes avec la population sont essentielles alors que nous continuons d'apporter les changements nécessaires pour reconnaître les Manitobains et Manitobaines ayant un handicap comme des participants à part entière de notre société. »

(M. TIM SALE, PREMIER TITULAIRE DU POSTE DE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX
AFFAIRES DES PERSONNES HANDICAPÉES)

Faire avancer les choses

« Le gouvernement du Manitoba s'engage à travailler avec les personnes handicapées pour déterminer les enjeux et mettre au point des solutions qui nous permettront de créer une société ouverte à tous. »

(M. GORD MACKINTOSH, MINISTRE RESPONSABLE DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP)

Le Bureau des personnes handicapées joue un rôle clé dans de nombreuses initiatives. En voici quelques exemples :

- mettre en place des politiques visant la rénovation ou la construction d'immeubles gouvernementaux qui respectent les nouvelles lignes directrices en matière de conception universelle;
- améliorer les possibilités d'emplois et d'éducation des personnes handicapées, leur permettre de recevoir de la formation et les aider à gagner un revenu supplémentaire sans pour autant perdre les services dont ils pourraient encore avoir besoin;
- entamer des discussions avec le gouvernement fédéral et ceux des Premières nations sur la prestation de services plus équitables pour les personnes handicapées;
- superviser la construction de logements qui répondent mieux aux besoins des personnes handicapées.



Pour nous joindre

Pour obtenir des renseignements à propos des consultations qui ont lieu lors de notre table ronde annuelle, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Bureau des personnes handicapées

240, avenue Graham, bureau 630

Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7

Téléphone : 204-945-7613

Télécopieur : 204-948-2896

Téléscripteur pour malentendants : 204-948-2901

Courriel : dio@gov.mb.ca

Site web : www.manitoba.ca/dio

